

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE ORDINAIRE DU COMITE SYNDICAL DU 12 MAI 2022

Nombre de membres En exercice : 54 Présents : 29 Votants : 33 Suffrages exprimés : 33 Vote Pour : 33 Contre : 0 Abstention : 0	<p>L'an deux-mille-vingt-deux, le jeudi douze mai à onze heures, le Comité Syndical s'est réuni à Murviel-lès-Béziers, en séance publique sous la Présidence de Monsieur Gilles D'ETTORE, président.</p> <p>Présent(e)s titulaires : Messieurs, Gérard ABELLA, Jean AUGÉ, Rémi BOUYALA, Gérard BOYER, Didier BRESSON, Alain CARALP, Gilles D'ETTORE, Francis FORTE, Sébastien FREY, Jean-Michel GUITTARD, Michel GUTTON, Michel HERAIL, Jacques LIBRETTI, Robert MENARD, Didier MICHEL, Sylvain MILLAU, Michel MOULIN, Gérard NICOLAS, Hervé OBIOLS, Christophe PASTOR, Stéphane PEPIN-BONET, Serge PESCE, Daniel RENAUD, Christophe THOMAS, Michel TRILLES, Luc ZENON</p> <p>Présent(e)s suppléant(e)s : Madame Christine ANTOINE et Messieurs Alain D'AMATO et Bernard SAUCEROTTE</p>
Date de convocation 5 mai 2022	<p>Absent(e)s excusé(e)s représenté(e)s par mandats : Madame Elisabeth PISSARRO et Messieurs Alain BIOLA, Vincent GAUDY, Christophe LLOP.</p> <p>Absent(e)s excusé(e)s suppléé(e)s : Messieurs Jordan DARTIER, Jean-Charles DESPLAN et Fabrice SOLANS</p>
Date de transmission en sous-préfecture 	<p>Absent(e)s excusé(e)s : Mesdames et Messieurs, Claude ALLINGRI, Bernard AURIOL, Thierry CAZALS, Gwendoline CHAUDOIR, Pierre CROS, Laurent DURBAN, Bénédicte FIRMIN, Bertrand GELLY, Robert GELY, Nicolas ISERN, Frédéric LACAS, Yann LLOPIS, Michel LOUP, Jacques MAURAND, Thierry MAURAT, Jean-Claude RENU, Armand RIVIERE, Laurence RUL, Bérenger SARDA et Florence TAILLADE.</p>
Date d'affichage 	<p>Le Comité Syndical a choisi pour secrétaire : Hervé OBIOLS</p>
Délibération N° 2022-08	<p>OBJET : MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS</p> <p style="text-align: right;"><u>Rapporteur : Le Président</u></p>
Contrôle de légalité	<p>Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,</p> <p>Vu le tableau des emplois,</p> <p>Vu la délibération du 14 décembre 2017 portant modification du tableau des emplois,</p> <p>Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 susvisée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.</p>

REPUBLIQUE FRANCAISE
SYNDICAT MIXTE DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE DU BITERROIS

Un technicien du SCOT ayant été inscrit au tableau annuel d'avancement au grade de technicien principal de 1^{ère} classe, il convient de modifier le tableau des emplois :

Filière	Catégorie	Grade	Quotité de temps de travail du poste	Poste(s) budgétaire(s)	Poste(s) pourvu(s)	Fondement du contrat le cas échéant
Technique	A	Ingénieur	100%	1	1	
Technique	B	Technicien principal de 1^{ère} classe	100%	1	1	
Administrative	A	Attaché	100%	1	1	Art 3-3-2 ^e loi n°84-53 du 26/01/84 modifiée
Administrative	B	Rédacteur	100%	1	1	
Administrative	C	Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe Adjoint administratif	100%	1 1	0 1	
TOTAL				6	5	

Ceci exposé, il vous est proposé :

- **D'adopter** le tableau des emplois ci-dessus,
- **D'autoriser** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi délibéré à Murviel-lès-Béziers, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

Le Président,

Gilles D'ETTORE

